

**Réunion du conseil communal
du 10 juillet 2025**

***ORDRE DU JOUR
COMPLÉMENTAIRE***

En conformité avec l'article 13, alinéa 3, de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, l'ordre du jour de la susdite réunion sera complété, sur demande écrite de la fraction du parti politique « DP Stroossem », reçue le 06.07.2025, par le point suivant :

Point n° 16 : « Remplacement des vignettes résidentielles et des horodateurs classiques par des dispositifs numériques modernes, inclusifs et à faible impact environnemental ».

Strassen, le 07.07.2025
le collège des bourgmestre et échevins,
(s) le président, (s) le secrétaire,